

**Compte-rendu**  
**Séance ordinaire du 9 février 2022**

*Date de convocation : 3 février 2022*

*Sous la Présidence de : M. le Maire Guy ERNST,*

*Membres présents : MM. Jean-François SCHNEIDER, Fabien METZLER et Lionel PORCHE, Adjoint, Mmes et MM. Véronique KIEFFER, Christian REPIS, Martine QUIRIN, Sylvie BLATTNER, Stéphanie FELDMANN, Angélique GUYENOT et Émilie BESSON.*

*Membres excusés : M. Marien DURRENBARGER (procuration à Lionel PORCHE), Mme Christine METZLER (procuration à Fabien METZLER) et Sébastien PINHEIRO.*

*La séance est ouverte à 19 heures 30.*

**Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance**

Madame Véronique KIEFFER est désignée secrétaire de séance.

**Point n° 2: Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 décembre 2021**

M. le Maire donne lecture du PV de la séance du 22 décembre 2021 dont la copie a été transmise aux membres du conseil municipal. Celui-ci n'appelant pas d'observations particulières, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Point n° 3: Plan Local d'Urbanisme – approbation des modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du règlement.**

Lors de l'élaboration du PLU, la largeur minimale de la voirie desservant une parcelle constructible, et requise pour construire effectivement, n'a pas été fixée. Afin d'éviter toute ambiguïté dans le futur, il convient de fixer une limite minimale de 3 m. Pour cela, une procédure de révision du PLU est nécessaire. Il s'agit en l'occurrence de faire une procédure simplifiée selon la procédure suivante :

- **étape 1**: lancement de la procédure à l'initiative du maire en informant les Personnes Publiques et Associées (PPA) par simple notification du projet de modification. Celles-ci ont un mois pour faire part de leur observations ;

- **étape 2 (celle de ce soir)**: le conseil définit les modalités de la portée à connaissance du public du projet de la modification. Il est proposé d'insérer une annonce d'information dans les pages légales des DNA, de l'afficher en mairie et de le mettre également sur le site internet communal, informant des conditions de mise à la disposition du public du dossier qui comprendra, outre l'énoncé de la modification projeté, les éventuelles remarques des PPA. Un registre paraphé sera en outre mis à la disposition du public durant un mois, et consultable auprès du secrétariat les lundi et mercredi durant les heures d'ouverture;

**étape 3** : Mise à disposition du public durant un mois. Cette étape ne doit débiter qu'après le délai nécessaire laissé aux PPA pour faire leurs observations, celles-ci devant faire partie du dossier de mise à disposition ;

- **étape 4** : au vue des différentes observations formulées par les PPA et le public, le conseil municipal délibérera sur l'adoption de la modification du PLU, qui entrera alors en vigueur à ce moment-là.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de Heiligenberg, et autorise le maire à passer et signer toutes pièces à intervenir pour la réalisation de cette opération.**

**Point 4: Approbation du projet de fusion des consistoires de Strasbourg, Sainte-Marie-aux-Mines et Bischwiller au sein de l'EPRAL.**

M. le Maire informe le conseil municipal avoir été saisi par la Préfecture de la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller, approuvée par le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) le 25 octobre 2021. Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 6 abstentions des membres présents et représentés, émet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.**

**Point 5: Informations du Maire.**

M. le Maire informe le conseil que l'enquête publique diligentée par la COMCOM s'est clôturée aujourd'hui. Le commissaire-enquêteur transmettra prochainement ses conclusions.

M. le Maire fait part aux conseillers que l'acte de vente de la maison forestière du Weissenberg a été signé le 20 janvier dernier.

M. le Maire souhaite remercier les adjoints pour l'encadrement et leur participation aux récents travaux en régie.

Par ailleurs, toujours concernant les travaux, ceux en vue de construire le City Stade se poursuivent. L'entreprise SCHLEISS a posé les bordures et le concassé, l'enrobé suivra incessamment, avant la mise en place de la structure proprement dite.

MM. SCHNEIDER et METZLER font part à leurs collègues d'un projet d'utilisation du bois bostryché, en vue de construire un abri à proximité du City Stade. Ce bois, qu'il a fallu coupé car infecté par un insecte, conserve tout de même ses qualités mécaniques intrinsèques (s'il est abattu à temps comme cela a été le cas), et pourra être réutiliser utilement pour cette structure.

En outre, les coupes de bois au HOELTZEL sont imminentes, ce qui permettra de prévoir bientôt notre vente annuelle de bois aux particuliers.

M. le Maire porte à la connaissance du conseil qu'une ballade thermique est organisée à HEILIGENBERG le 21 février prochain. Tous les renseignements sont disponibles sur le site internet de HEILIGENBERG.

Concernant les travaux d'assainissement collectif, M. le Maire annonce que ceux-ci, en ce qui concerne le tronçon piste cyclable de DINSHEIM – rue Principale – intersection avec la rue de la Batteuse, devrait débuter en juillet afin de profiter des vacances scolaires et du trafic moindre. Vraisemblablement mi-mars, une réunion publique sera organisée par la COMCOM destinée aux riverains concernés par les travaux de cet été. Les membres du conseil y sont également cordialement invités. En parallèle, M. le Maire a demandé des devis à la société SOBECA sur le chiffrage de l'enfouissement des réseaux secs afin de permettre au conseil municipal de se prononcer sur cette question spécifique.

M. le Maire remercie les conseillers qui ont bravé le froid et la pluie dimanche matin pour se rendre au cimetière communal afin d'observer in situ les possibilités de son extension. Des demandes ont été faites auprès des communes de la COMCOM afin de connaître leurs tarifs ainsi que leur règlement pour pouvoir comparer. Toutes nous ont répondu et nous les remercions encore grandement. Une demande de renseignements a également été faite auprès des services préfectoraux qui nous ont également fournis quelques indications. Ainsi, il est à signaler qu'une étude hydro-géologique devra être diligenté pour cette extension.

Enfin, M. le Maire remet aux membres présents le calendrier de permanence de la déchetterie verte qui ouvrira cette année d 12 mars au 12 novembre.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 heures 30 minutes.*

Le Maire

Guy ERNST



La Secrétaire de séance

Véronique KIEFFER

*Kieffer*